

Compte rendu du conseil d'établissement 4 novembre 2025

Étaient présents : Bernard Lemieux (directeur du centre Champagnat), Isabelle Lauzier (administratrice), Renée Rouette (enseignante), Pascale Pagé (enseignante), Anh Minh Lê (conseillère en formation scolaire), Jacinthe Leblanc (TES), Mariam Elkhaili (représentante d'un organisme externe).

Était absente : Line Lamontagne (enseignante).

Places non comblées : deux représentants(es) des élèves, un(e) représentant(e) d'un organisme communautaire, un(e) représentant(e) des professionnels, un(e) représentant(e) du personnel de soutien et deux représentants(es) des entreprises de la région.

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum.

Des documents sont remis aux membres du CÉ : l'ordre du jour de la réunion, le procès-verbal du dernier CÉ, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, l'acte d'établissement et le budget du centre.

Le quorum est atteint (minimum de quatre personnes).

La direction confirme que le centre Champagnat sera l'hôte du projet pilote pour l'implantation du programme PPSA (programme participation sociale adapté). Le moment exact où ce projet pilote démarrera n'est pas encore connu, mais ça pourrait être en janvier. Le programme n'est pas encore disponible.

Les membres du CÉ font remarquer à la direction que les élèves du centre n'apparaissent pas sur le site d'Élections Québec dans la section des concours alors qu'ils ont gagné, l'année dernière, le concours sur les comités étudiants. Les écoles du secteur des jeunes ayant aussi gagné ce concours apparaissent pourtant sur ce site. La direction va se renseigner à ce sujet.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement :

Proposeuse : Renée Rouette.

Appuyeuse : Anh Minh Lê.

Mme Lê, qui prend sa retraite en décembre, quitte le CÉ. Sa place au sein du CÉ devient disponible.

3. Constitution du conseil d'établissement 2025-2026.

Mme Elkhaili sera la présidente du CÉ et Mme Pagé sera la secrétaire.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Une lecture des points principaux du dernier CÉ est faite. Le procès-verbal est adopté.

5. Présentation de l'acte d'établissement de Champagnat et demande de modification.

L'acte d'établissement du centre Champagnat est présenté aux membres du CÉ.

L'acte contient deux informations exactes : les bâtiments situés au 5017 rue St-Hubert et au 7745 rue Champagneur sont bien occupés par le centre.

L'acte contient aussi des éléments à faire retirer : le bâtiment situé au 2651 rue Crémazie Est (qui n'est plus occupé par Champagnat) et la mention comme quoi le centre St-Louis peut avoir accès à nos locaux.

L'acte contient finalement un passage que le centre Champagnat aimerait faire modifier : le passage de « temporaire » à « permanent » pour le bâtiment situé sur la rue Champagnat.

Le CÉ propose une résolution pour modifier l'acte d'établissement en fonction de ce qui précède. Cette version est approuvée à l'unanimité par les membres du CÉ. Le document, qui a été signé par la direction et par la présidente du CÉ, sera envoyé au CSSDM.

6. Reddition de compte : budget 2024-2025.

La gestionnaire administrative vient rendre compte du budget de la dernière année scolaire.

Dans les dernières années, à cause du départ des SARCA (transférés au Central), du départ du carcéral (transféré au CREP) et du campus Crémazie (fermeture du bâtiment), le budget du centre a fortement été amputé. Depuis, du travail a été fait pour retourner à l'équilibre budgétaire (ex. : suppression d'un poste de direction adjointe et adoption du « maintien en formation » à la FADA). Pour l'année scolaire 2024-2025, l'objectif est atteint.

Voici les grandes lignes de ce budget.

Le budget du centre se divise en trois sections :

- a) le 100328 : le budget « Centre Champagnat »;
- b) le 100325 : le budget « Centre aux élèves handicapés »;
- c) le 100329 : le budget « Formation à distance ».

Le budget 100328 (dont la plus grande partie sert à payer les ressources humaines, de soutien et matérielles des secteurs académique, PPS, DHS et Sasefa) est déficitaire : -58 258\$.

Le budget 100325 (fait d'argent versé au centre pour couvrir son mandat avec les élèves handicapés) est excédentaire : 258 812\$. Ce surplus provient surtout du fait que plusieurs postes n'ont pas été pourvus au cours de l'année, et ce, malgré plusieurs affichages. Ce surplus peut ne pas se répéter dans l'avenir.

Le budget 100329 (dont la plus grande partie sert à payer les ressources humaines, de soutien et matérielle de la formation à distance) est excédentaire : 264 632\$.

Si on ne tient pas compte du surplus généré par le budget 100325 (à cause de son caractère exceptionnel), le budget du centre est équilibré.

Particularités :

- La ligne 1 du budget 100328 est excédentaire parce que plusieurs enseignants, non légalement qualifiés, sont payés à taux horaire. Leur salaire étant inférieur au coût moyen d'un enseignant calculé par le centre de service (qui sert de base de calcul pour le versement de l'enveloppe salariale), cela génère un surplus.
- Le budget du programme Alcoofrein (4^e ligne du budget 100328) est légèrement déficitaire.
- Le fonds 4 du budget 100328 provient de subventions, de dons et de campagnes de financement (ex. : la fondation les Petits Rois, le marché de Noël). On peut y accumuler de l'argent d'une année à une autre. Ce fonds sert à couvrir les dépenses du fonds 9 du même budget.

- Certaines des allocations supplémentaires versées dans le fonds 6 du budget 100328 peuvent être reportées d'une année à une autre. Le fonds 6 sert, entre autres, à couvrir des dépenses spécifiques (enveloppe dédiée).
- Le fonds 9 du budget 100329 (qui est lié à la vente de cahiers d'exercices aux élèves) est légèrement déficitaire.
- Les examens faits à Champagnat à la demande d'organismes externes ont rapporté environ 32 000\$ dans le budget 100329.
- Le budget sera à nouveau abordé lors du CÉ du 3 février.

7. Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026.

Un résumé de ce plan a été envoyé aux membres du CÉ. Une lecture partielle de celui-ci est faite lors du CÉ. La version complète du plan fait une trentaine de pages. Ce plan est le même que celui de l'année précédente.

La partie « analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence » de ce document est particulièrement importante pour Champagnat à cause du caractère particulier de certains des élèves du centre : les « intimidateurs volontaires » sont rares à Champagnat. Il faut donc tenir compte du fait qu'il faut expliquer à plusieurs élèves ce qu'est l'intimidation afin qu'ils comprennent la portée de leurs actes.

Le plan est adopté à l'unanimité.

Proposeuse : Renée Rouette.
Appuyeuse : Jacinthe Leblanc.

7.1. Présentation des activités de prévention du comité climat sain et sécuritaire pour tous.

Le comité va continuer ses activités. Une présentation plus détaillée sera faite lors d'un autre CÉ.

À Champagnat, des exercices de « Code blanc » ont été faits avec les élèves et ils ont été très utiles en permettant notamment de dédramatiser la situation lorsqu'un vrai code blanc a lieu (les élèves croyant qu'il s'agit encore d'un exercice).

8. Formation obligatoire (CÉ).

Tous les nouveaux membres du CÉ doivent suivre une formation en ligne. Le lien vers les capsules à visionner se trouve dans l'ordre du jour envoyé aux membres du CÉ. Ces formations pourraient être faites lors d'un prochain CÉ ou en décembre (de manière individuelle).

9. Varia a) Prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 3 février.

b) Critères du choix de la direction.

Les membres du CÉ ne faisant pas partie de la direction vont lire les critères de choix de la direction déjà existants et décider entre eux s'ils veulent reconduire ces critères ou les modifier.

10. Clôture de la réunion.